

LE PAPIER MONNAIE ARGENTIN

CONFEDERACIÓN ARGENTINA 1855 - 1861

BONS DE DOUANE DU GOUVERNEMENT NATIONAL

En 1855, la Confédération se trouvait donc dans une situation économique très défavorable et sans réserves notables d'or et d'argent, ce qui la contraignit à recourir à l'émission de bons de douane, comme Buenos Aires l'avait fait au début de l'indépendance. L'article 64, al. 5 de la Constitution de 1853 accorda au seul Congrès le droit d'émission de billets, l'article 105 interdisant par ailleurs aux provinces toute émission, sauf autorisation expresse.

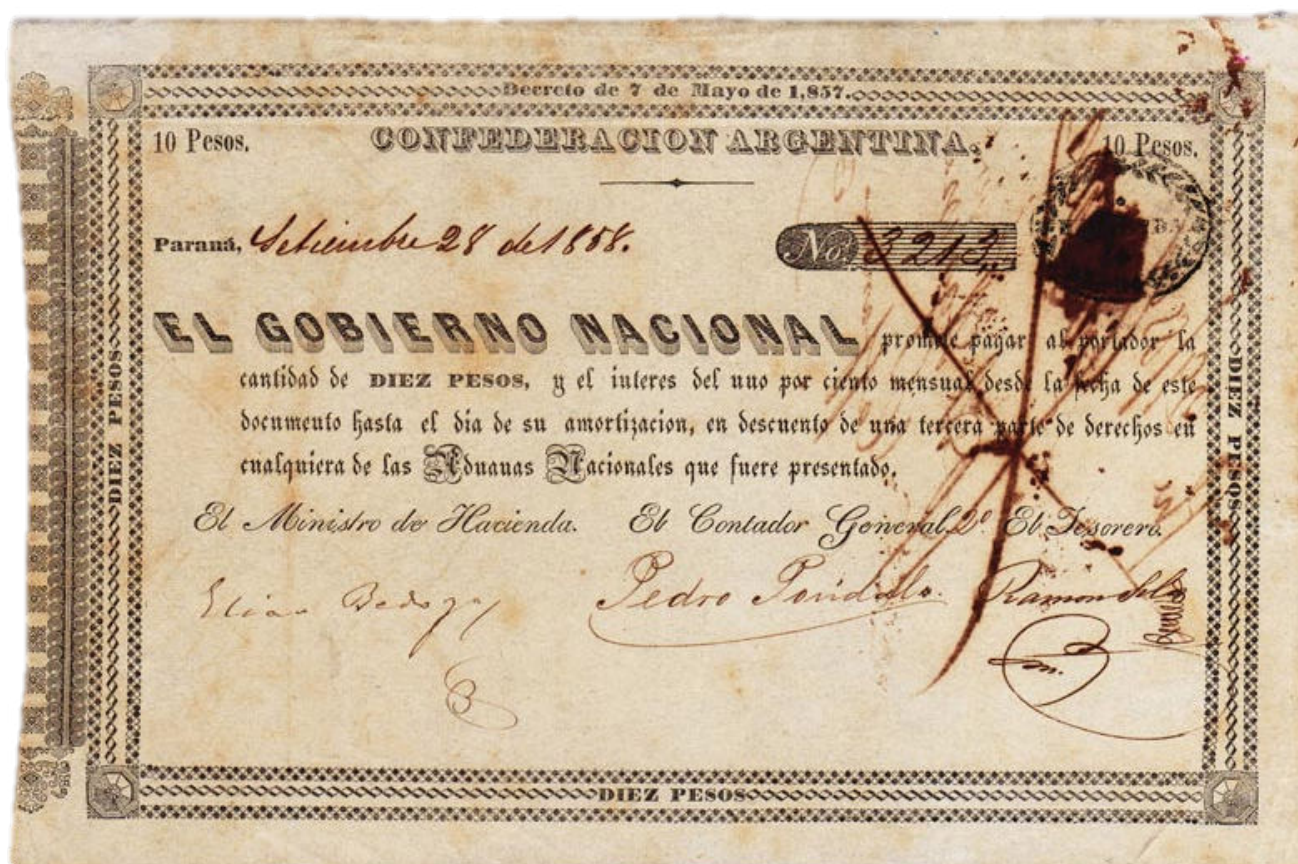
On connaît plusieurs émissions différentes entre 1857 et fin 1859, toutes de facture simple, avec un grand cadre entourant le texte, sans aucune vignette ni blason. Le verso est sans impression, le papier blanc sans filigrane. Leur format est d'environ de 115 x 185 à 190 mm pour le cadre, le format du papier pouvant varier passablement. Le gouvernement, pour remplir ses caisses, vendait chaque mois des bons au plus offrant contre monnaie métallique ou s'en servait pour payer ses dettes. Ces émissions portaient un intérêt dont le paiement est inscrit au dos du bon. Elles se distinguent entre elles par la mention de la loi d'autorisation :

Décret du 15 novembre 1855.

Des bons de 10, 100 et 200 \$ (PS-170 à 172 / NC-1000 à 1002) sont mentionnés, mais sont inconnus à ce jour.

Décret du 7 mai 1857.

Ces bons portaient un intérêt mesuel d'un pour cent à partir de leur date d'émission manuscrite et étaient recevables en paiement à raison d'un tiers du montant des droits dans n'importe quel bureau des Douanes Nationales (le solde devant être réglé en espèces sonnantes et trébuchantes). Ils sont signés par Elias Bedoya, Vicente del Castillo ou Pedro Pondal et José Aransádo ou Ramón Sola. On connaît des bons de 10, 20, 50 et 100 \$ (PS-181 à 184 / NC-1003 à 1006).

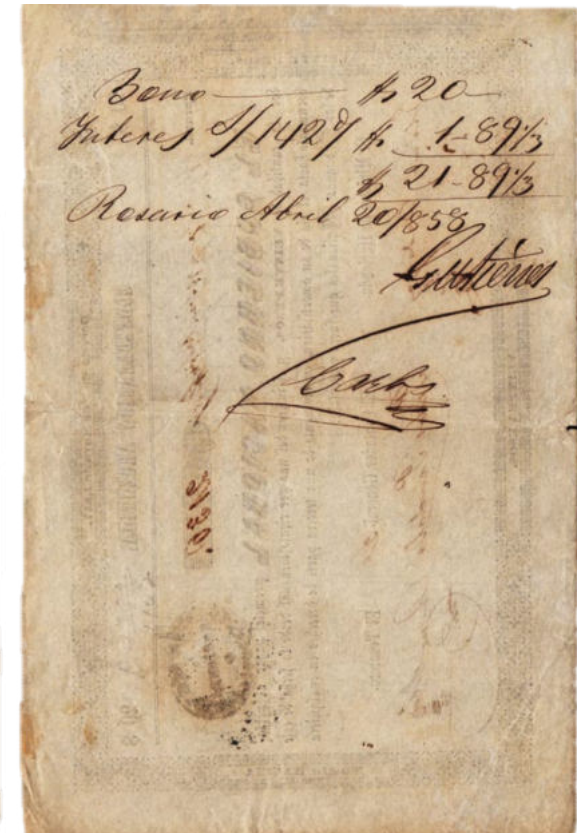


P-S181

NC 1003

CA-35

photos CNBsAs



P-S182

NC 1004

CA-36

photos CNBsAs

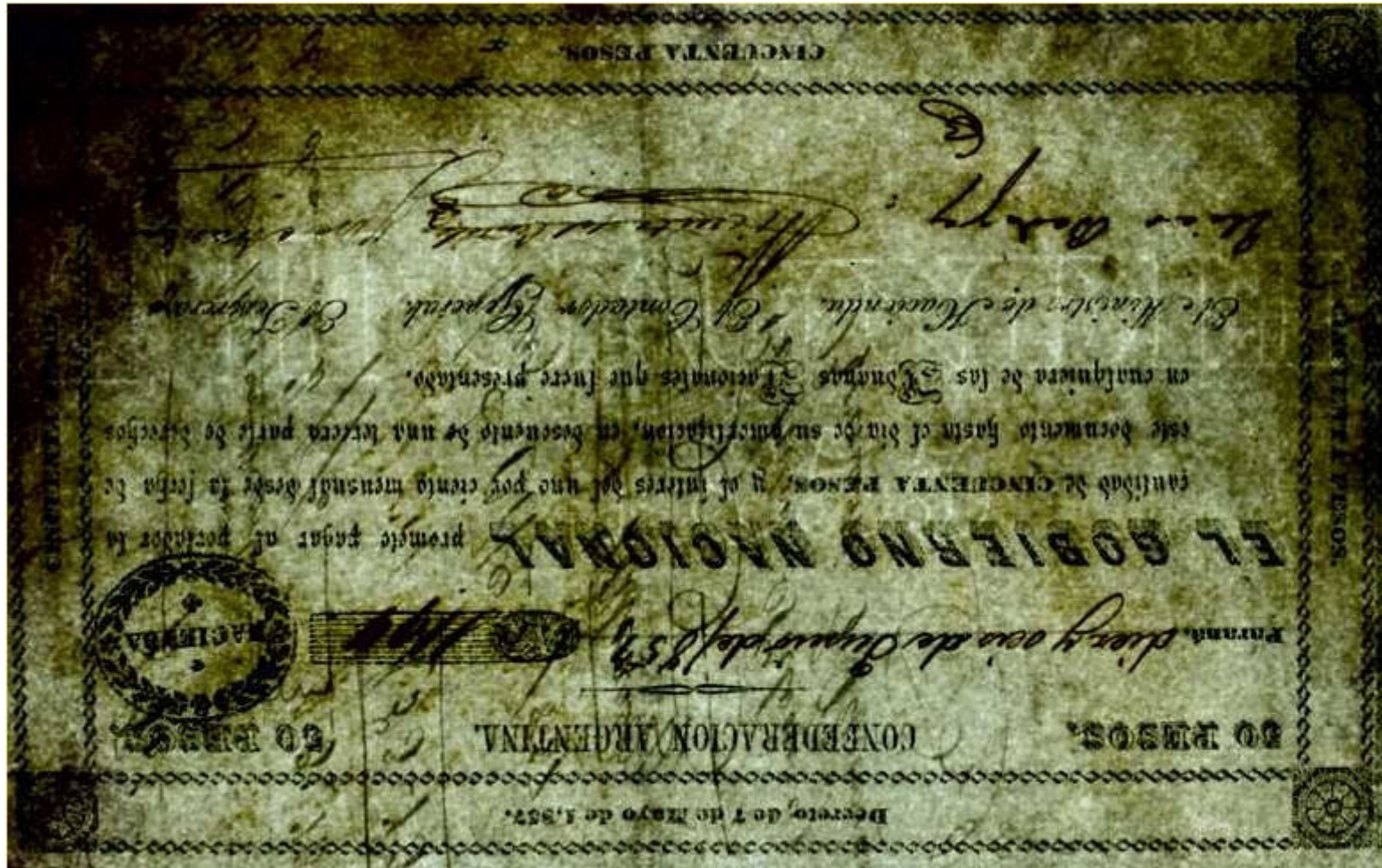


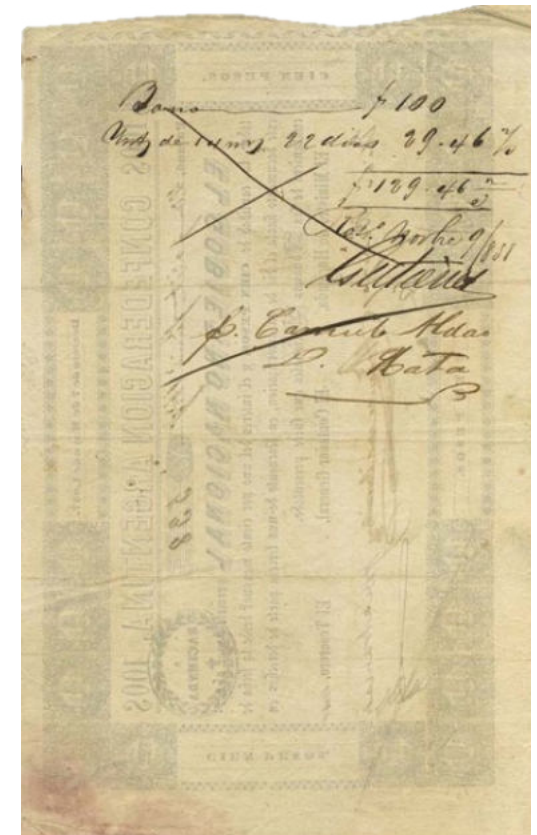
P-S183 NC 1005 CA-37

Format du cadre ≈ 190 x 117 mm

photos CNBsAs

Le papier est au filigrane – à l'endroit ou à l'envers - de la papeterie : TH SAUNDERS / 1855.





P-S184

NC 1006

CA-38

photos cefynag

Décrets du 7 mai et du 5 juin 1857.

Ces bons portaient un intérêt mensuel de deux pour cent à partir de leur date d'émission manuscrite et étaient recevables en paiement des droits de douane à raison d'un tiers du montant des droits, le solde devant être réglé en espèces sonnantes et trébuchantes. Ils sont signés par Elias Bedoya, Pedro Pondal et José Aransádo ou Ramón Sola. On connaît des bons de 10, 20, 50 et 100 \$ (PS-185 à 188 / NC-1007 à 1011).



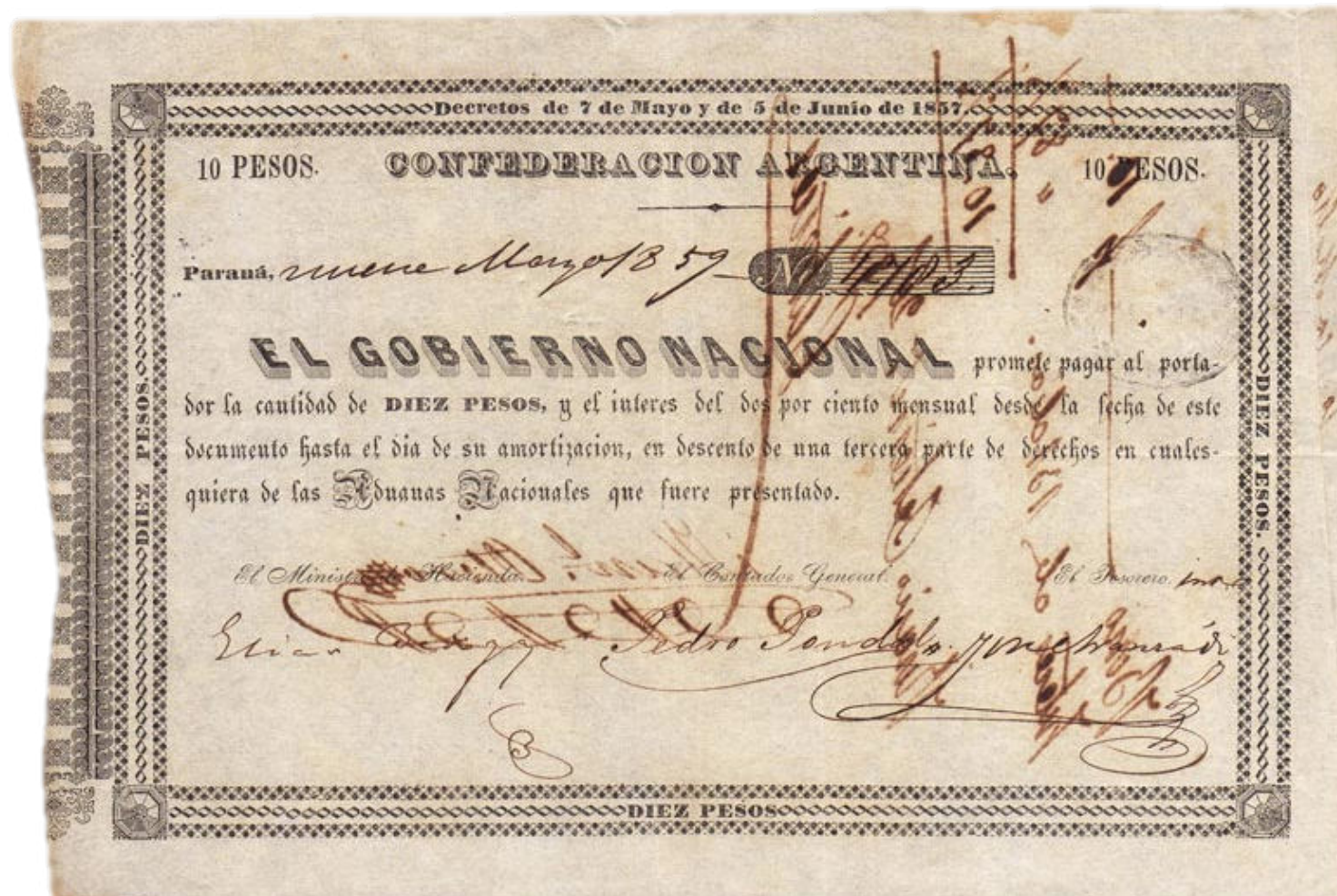
P-S185

NC 1007

CA-40a

photos cefynag

Le bon de 10 \$ (PS-185x / NC-1008) existe avec une faute d'orthographe : **descento** au lieu de **descuento**.

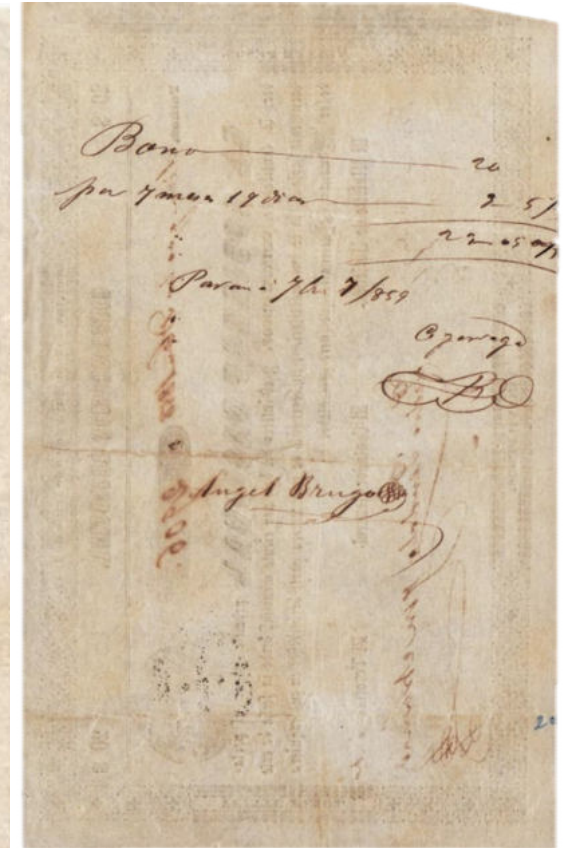


P-S185

NC 1008

CA-40a

photo CNBsAs

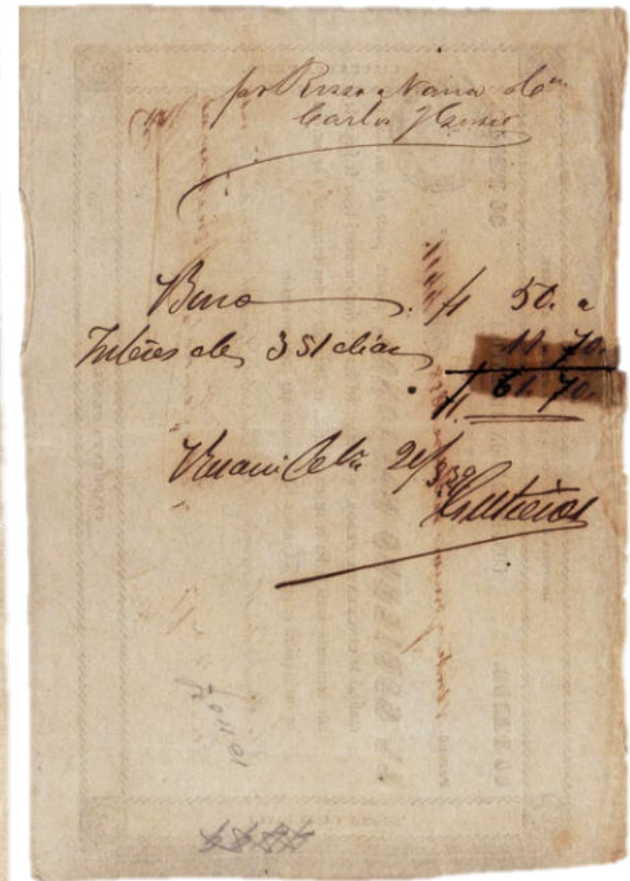
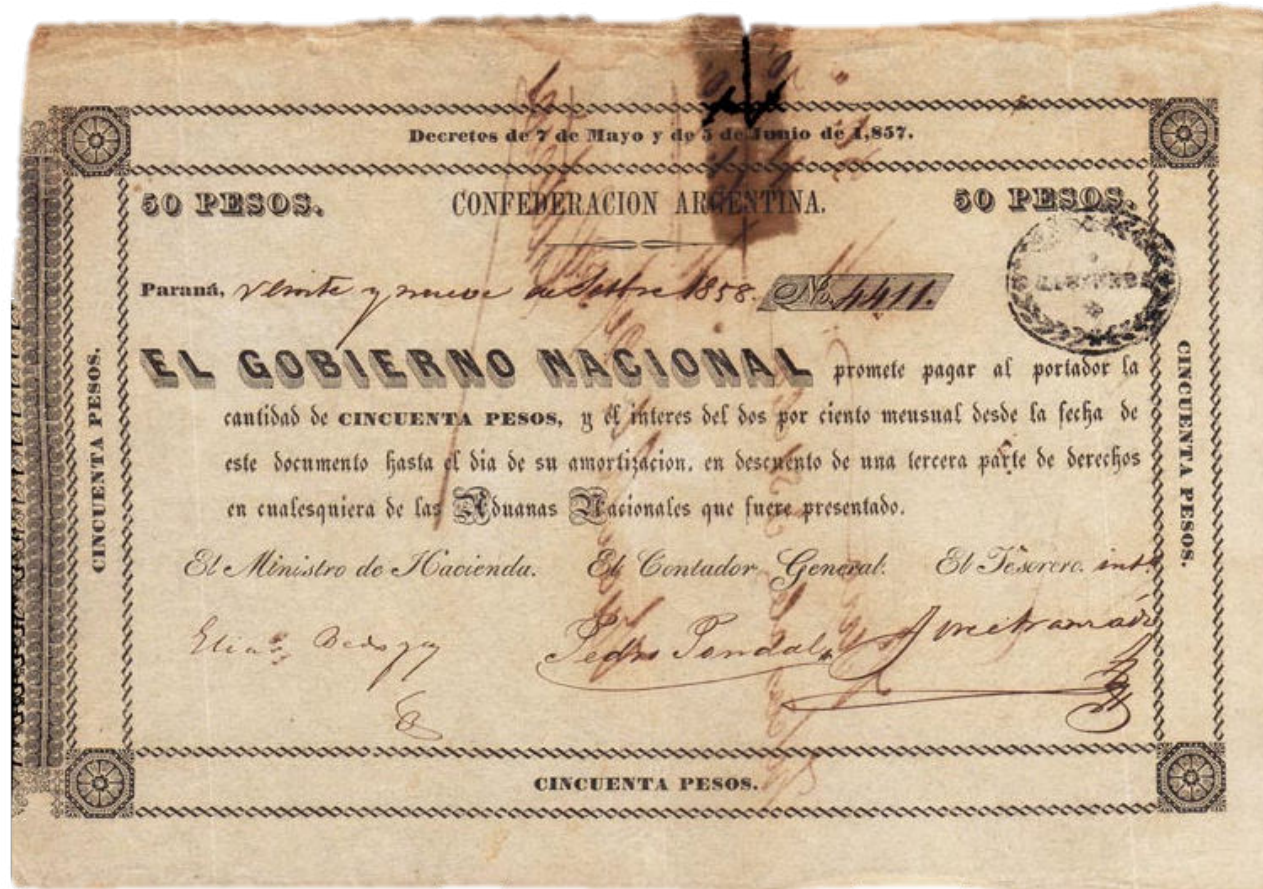


P-S186

NC 1009

CA-41

photo CNBsAs



P-S187

NC 1010

CA-42

photos CNBA



P-S188

NC 1011

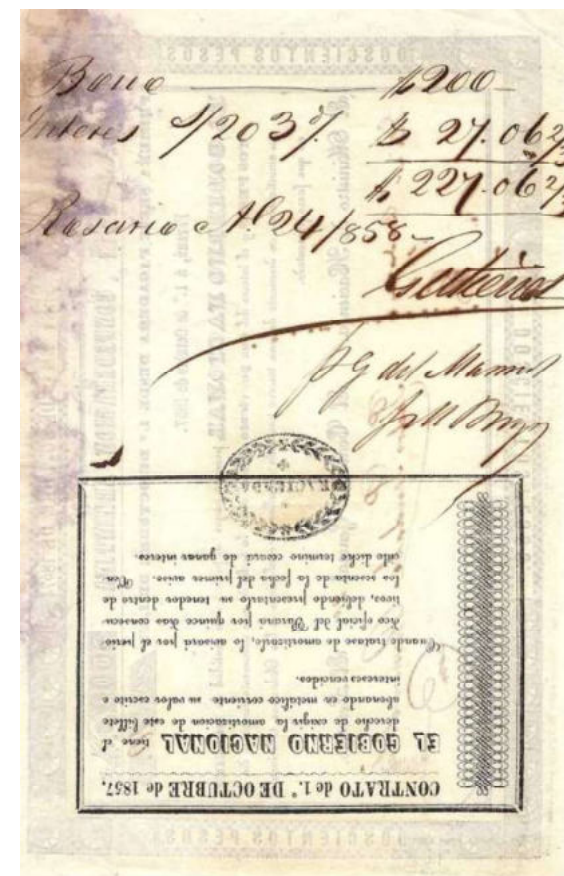
CA-43

photo Bauman

Loi du 1^{er} octobre 1857.

Ces bons portaient un intérêt mensuel de deux pour cent jusqu'à leur **date d'échéance imprimée** et étaient recevables en paiement des droits de douane à raison d'un tiers du montant des droits. Ils sont signés par Elias Bedoya, Pedro Pondal et Ramón Sola. Il existe trois séries de ces bons :

1^{re} série : date d'échéance 1^o DE OCTUBRE DE 1,857



P-S191

NC 1012

CA-45

photos CNBA

Les bons émis sous la loi d'octobre 1857 portent au revers un cadre imprimé précisant les modalités de rédemption :



2^e série : date d'échéance 1^o DE ENERO DE 1.858

PS-192

NC-1013

CA-46

20 pesos

Pas d'illustration disponible pour le moment.

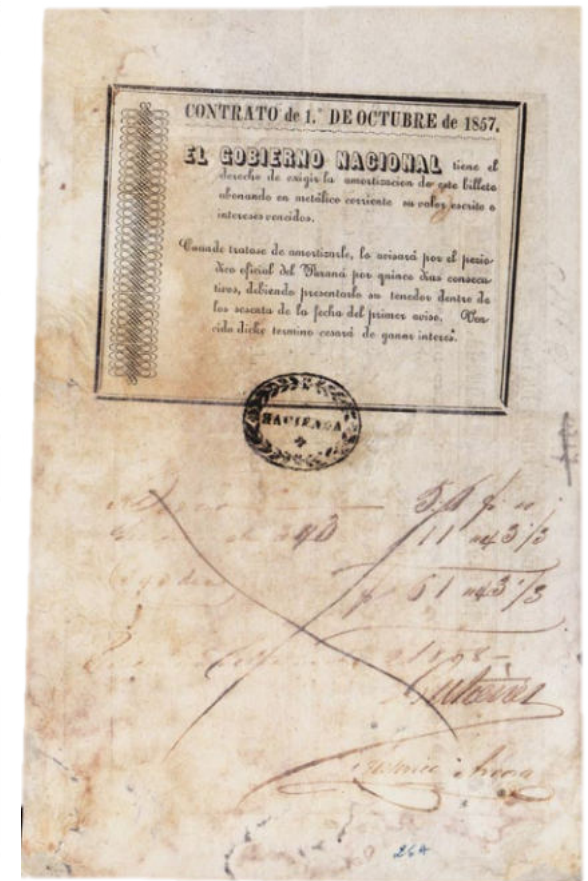
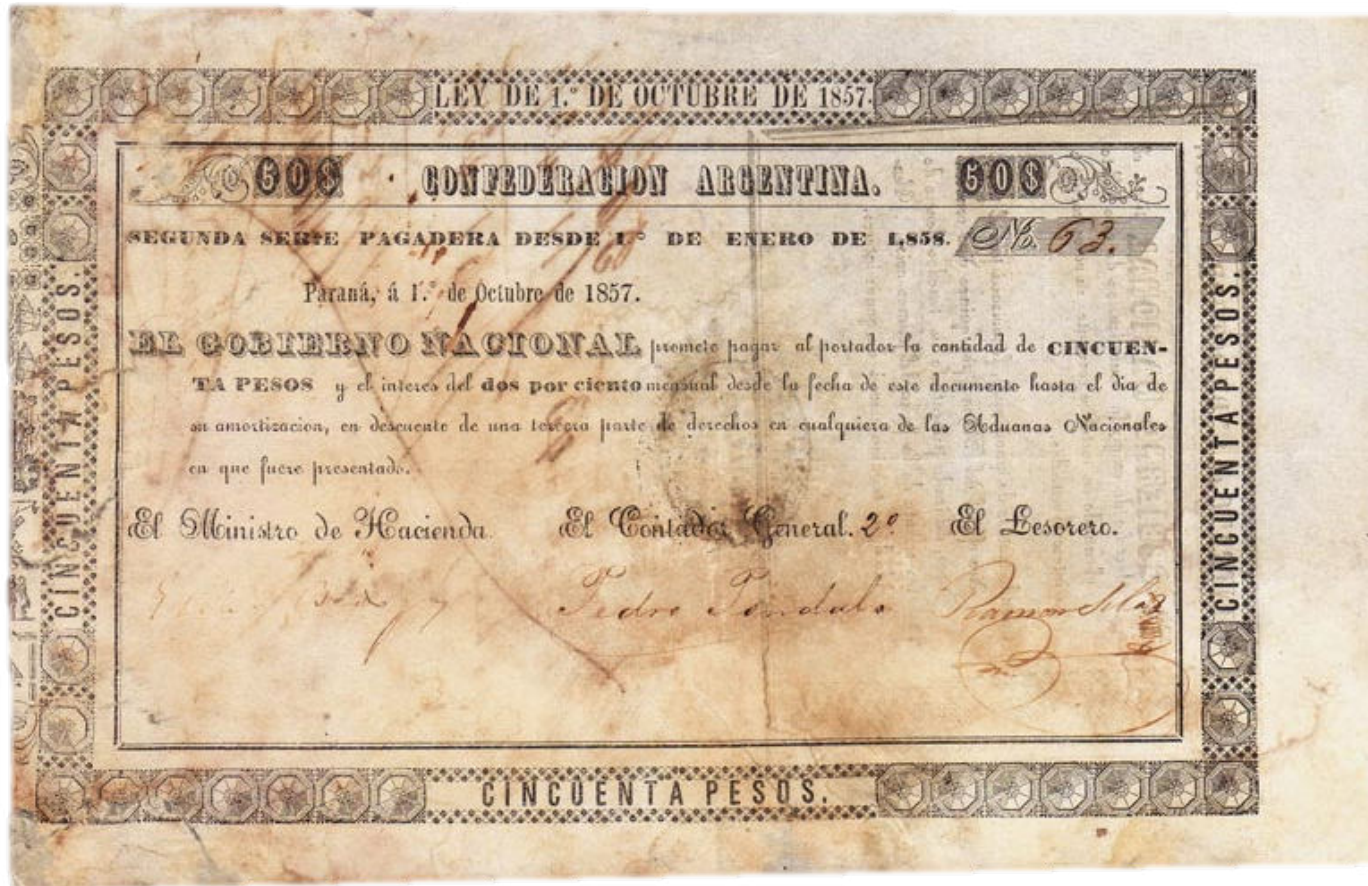


P-S193

NC 1014

CA-47

Photo SCWPM



P-S194

NC 1015

CA-48

photos CNBsAs



P-S198

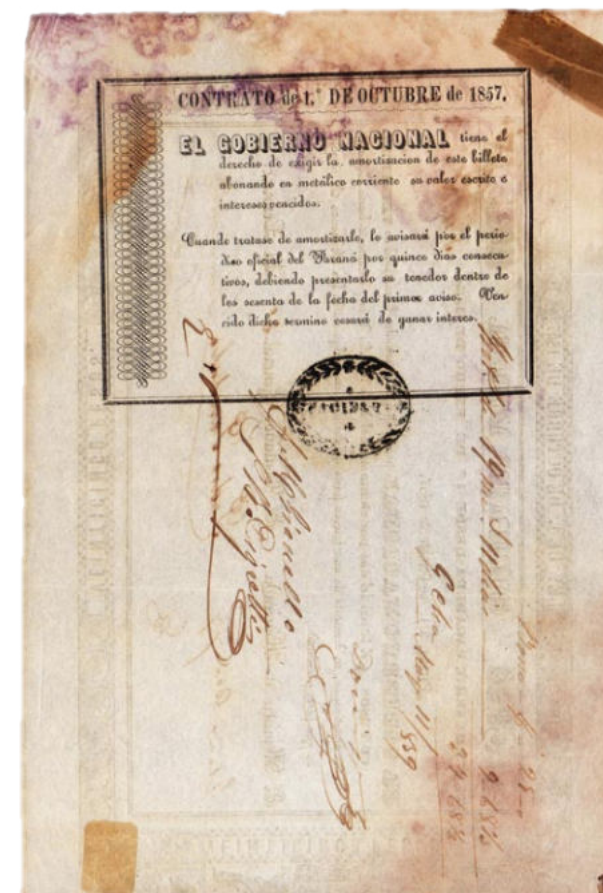
NC 1016

CA-56

Photo Bauman

3^e série : date d'échéance 1^o DE ENERO DE 1.859

Les bons sont signés par Elias Bedoya, Pedro Pondal et Ramon Solá.



P-S196

NC 1017

CA-53

photos CNBsAs

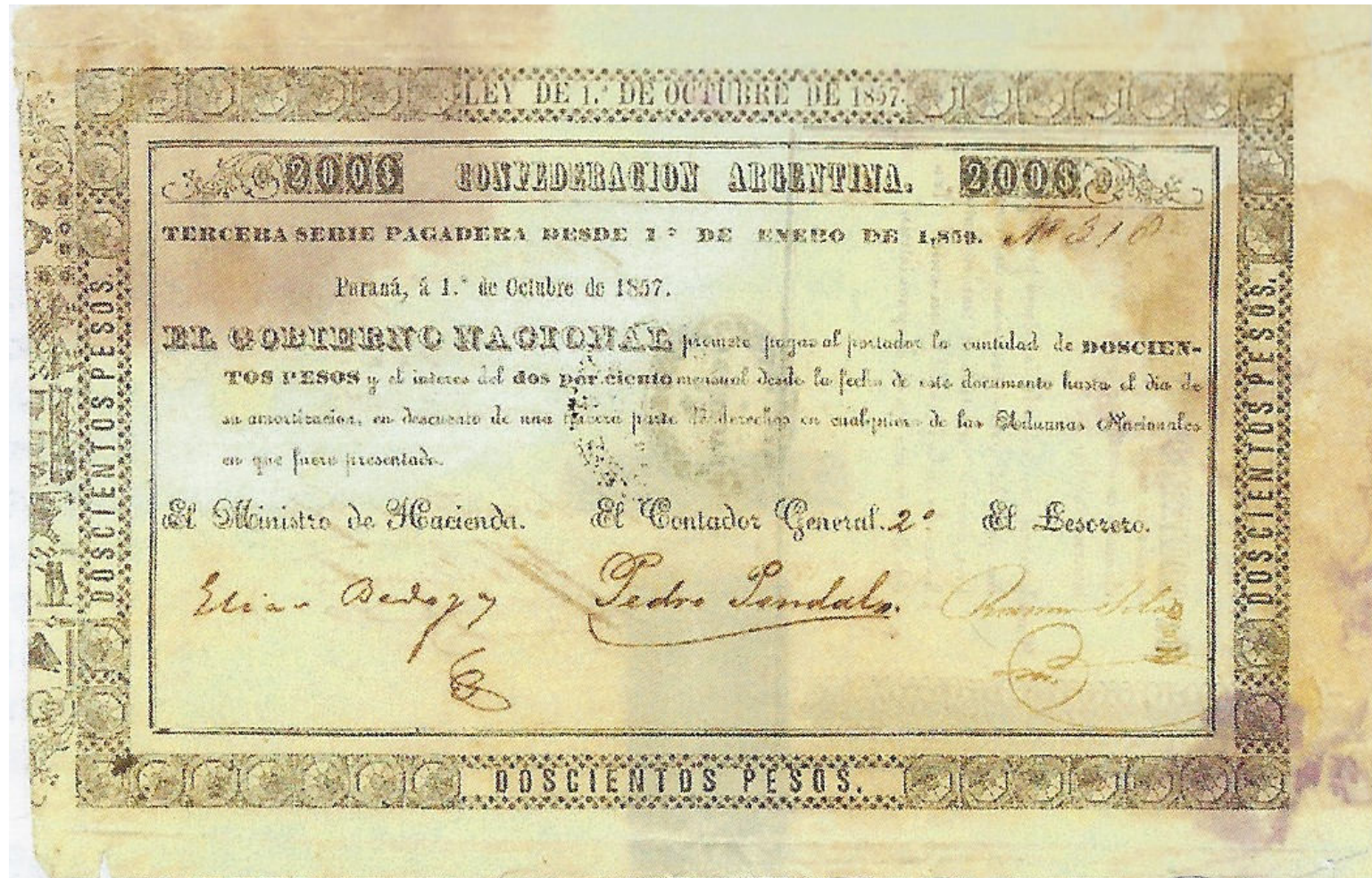


P-S197

NC 1018

CA-54

photos CNBsAs



P-S195

NC 1019

CA-56

Photo Bauman

Sans décret ni loi (1859)

Ces bons portaient un intérêt mensuel de deux pour cent à partir de leur date d'émission : **le jour et le mois étaient inscrits à la main**, l'année 1859 étant imprimée. Ils étaient recevables en paiement des droits de douane pour le montant total des droits à six mois de la date inscrite. Ils sont signés par Elias Bedoya, Pedro Pondal et Ramón Sola. Il existe des bons de 20, 50 et 100 \$ (PS- / NC-1020 à 1022).

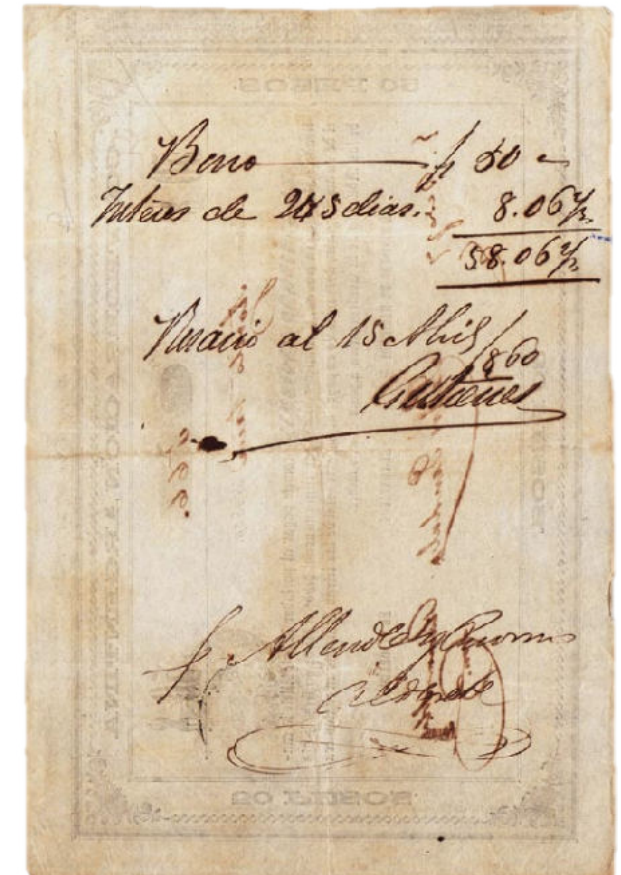


P-S201

NC 1020

CA-58

photos CNBsAs

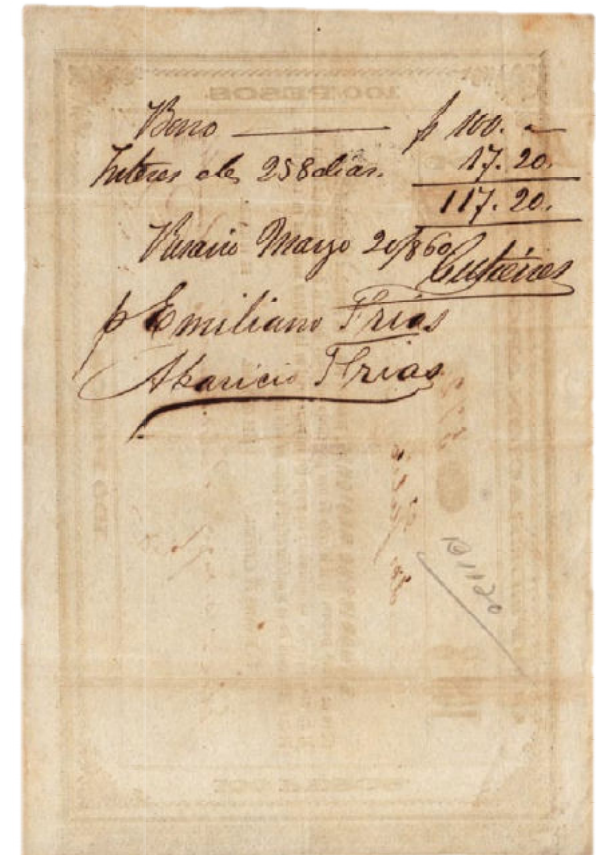


P-S202

NC 1021

CA-59

photos CNBsAs



P-S203

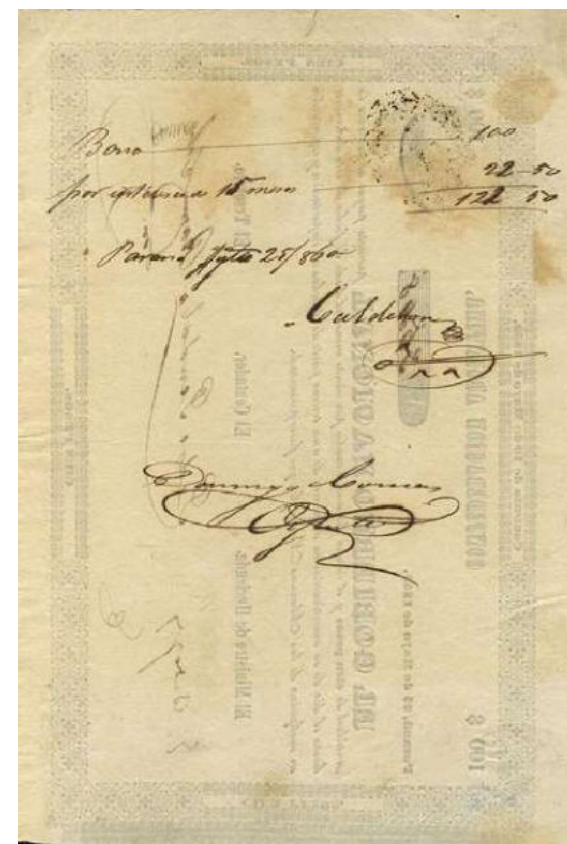
NC 1022

CA-60

photos CNBsAs

Contrat du 10 mai 1859.

Ces bons de 100, 200 et 500 \$ (PS- / NC-1023 à 1025) portaient un intérêt mensuel de un et demi pour cent à partir de leur **date d'émission imprimée** du 25 mai 1859 et étaient recevables pour un tiers des droits d'importation et d'exportation dans tout bureau des Douanes Nationales. Les signataires sont toujours Bedoya, Pondal et Sola.



P-S204

NC 1023

CA-61

photos www.cefynag.com.ar



P-S205

NC 1024

CA-62

photos www.cefyag.com.ar

Détail du filigrane, vu depuis le dos du bon :





P-S206

NC 1025

CA-63

photos www.cefyng.com.ar

Loi du 29 septembre 1859



PS-208

NC-1027

10 pesos

Photos Gonzalo A. Ruiz

Ces bons dont le montant était complété à la main (PS-207 / NC-1026) ont un texte nettement plus explicite :

Le Gouvernement National promet de payer au porteur la somme de ... en monnaie nationale de 17 pesos par once pour l'amortissement de dette étrangère, calculée selon l'art. 3 de l'annexe aux conventions du 21 août 1858 et correspondant à l'année 18... . Ce billet sera recevable au pair pour la valeur qu'il représente en paiement de terres publiques ou de droits de Douane, actuellement dans celles de Rosario, Gualaguaychú, Corrientes et Mendoza, durant toute l'année 18... et sera décompté de sa valeur l'intérêt sur la base de 6 % à l'année depuis le jour de sa présentation jusqu'au jour de son échéance.

Ces bons sont rares, contrairement à la plupart des autres que l'on trouve assez fréquemment sur le marché..



Loi du 30 septembre 1859

Ces bons de 10, 20, 50 et 100 \$ (PS- / NC-1027 à 1030) à la **date d'émission manuscrite** sont signés par E. Bedoya ou G Ocampo, Pedro Pondal et Ramón Sola. Leur intérêt mensuel est de 2 % et ils étaient recevables pour le montant total des lettres signées dans n'importe laquelle des douanes à six mois.



PS-208 NC-1027 CA-66
10 pesos

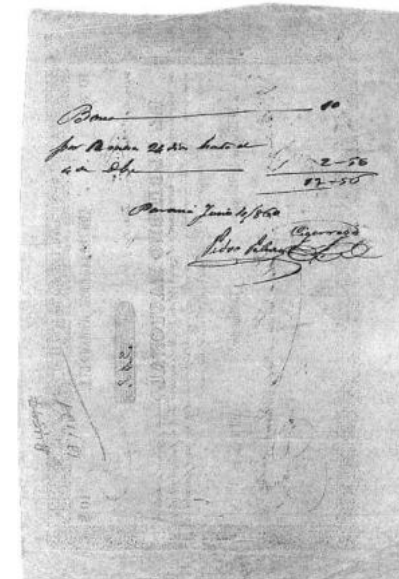
Signatures :

Pour le Ministre : E. Bedoya

Le Comptable : Pedro Pondal

Le Trésorier : Ramon Sola.

Photo Gonzalo A. Ruiz



PS-208 NC-1027 CA-66
10 pesos

Signatures :

Pour le Ministre : E. Ocampo
Le Comptable : Pedro Pondal
Le Trésorier : Ramon Sola.

Photo Gonzalo A. Ruiz





P-S209 NC 1028 CA-67

Pour le Ministre : E. Bedoya
Le Comptable : Pedro Pondal
Le Trésorier : Ramon Sola

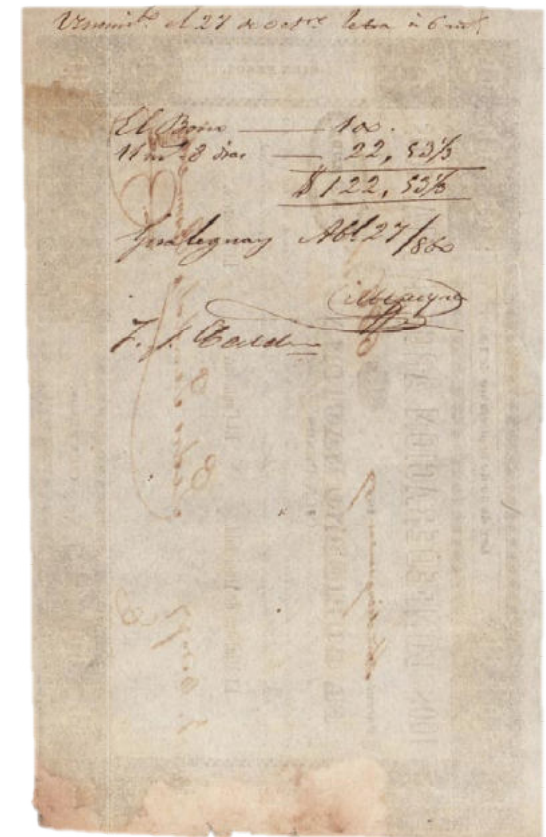
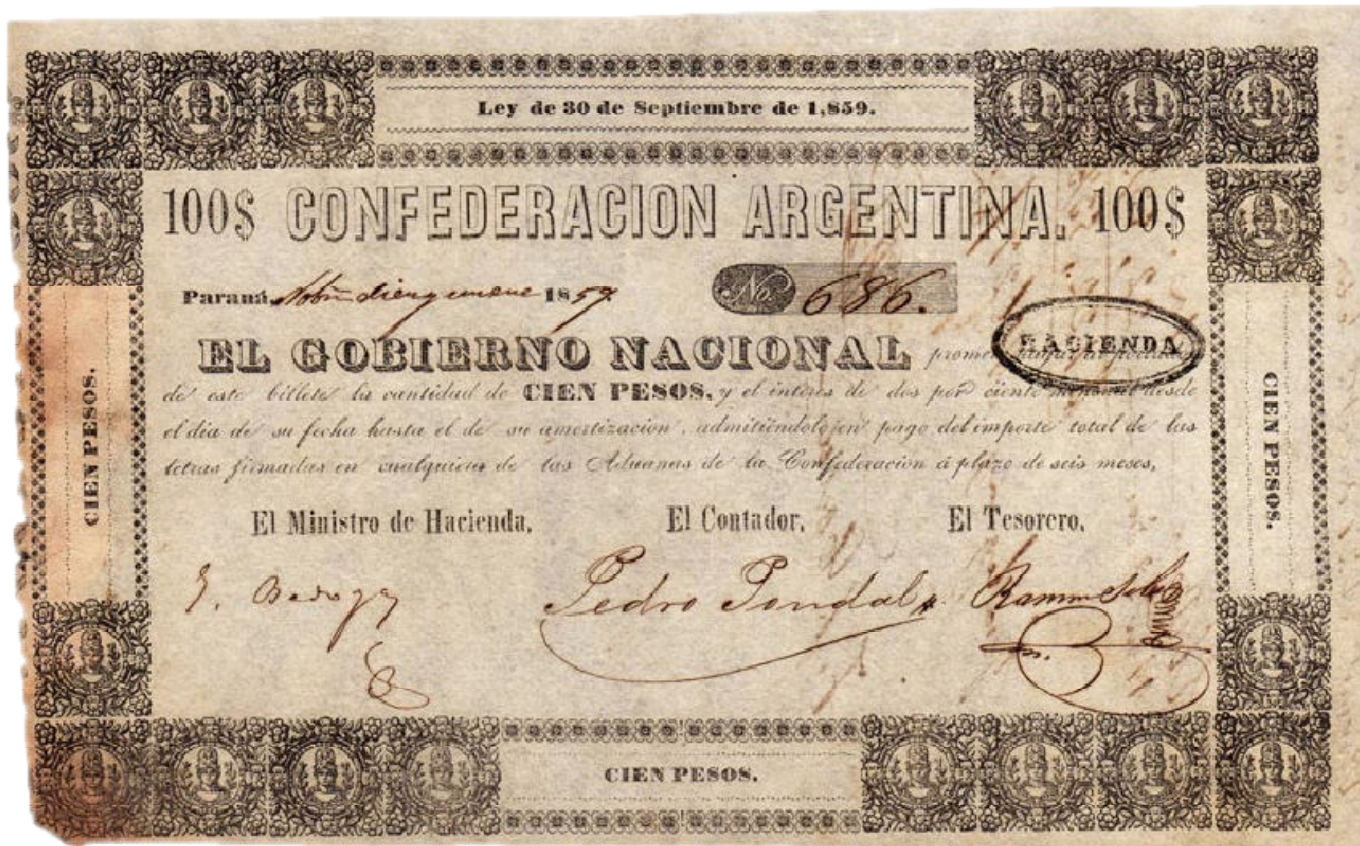
photos www.cefynag.com.ar



P-S210 NC 1029 CA-68

Pour le Ministre : E. Bedoya
Le Comptable : Pedro Pondal
Le Trésorier : Ramon Sola

Photos CNBsAs



P-S211 NC 1030 CA-69

Pour le Ministre : E. Bedoya
Le Comptable : Pedro Pondal
Le Trésorier : Ramon Sola

Photos CNBsAs